



COMITE SYNDICAL DU MARDI 04 MARS 2014 A 19 H 45

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Daniel BERTHOME, Michel BIGEAULT, Michel BOISARD, Gérard GOUSSU, Alain LEVACHER, Guy RAIMBERT.	Pierre LECRIVAIN.
CC du Dunois	Gilles PREVOST	
CC du Pays Combray	Marc ENAUX, Vincent CARNIS, Pierre FETTER, Thierry HARDOU, Jacky HULINE, Jean-François MANCEAU, François PELTIER.	
CC du Perche Gouët	Daniel DOUARD, Gérard LEGRET, Patrick MARTIN, Jean-Michel PELLETIER, Patrick PHILIPPE, Robert WEBER.	Jacqueline LETERTRE
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Michel BRANCHET, Serge FAUVE, Jean-Luc MARCAULT	David JOSEPH
CC des 3 rivières	Jean-Yves DEBALLON, Jacky DESILES, Etienne FOISY, Dominique LEFEVRE, Eric MERILLON, Vincent PERRIN DE BRICHAMBAUT.	
Communes	Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup), Yves GUERIN (La Croix-du-Perche), Laurent DESCOTTES (Mignières).	Florence LAQUIERRERE (Authon-du-Perche), Pierre BOUDET (Charbonnières).

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Luc BOUTFOL, Bruno LHOSTE, Christophe MAUPU
CC du Dunois	Eric LECOIN, Jean-Yves PANAI.
CC du Pays Combray	Jean-Paul BOURDELAS, Philippe BRULARD, Gérard CHAILLOUX, Luc DESVEAUX, Christophe JAMIN, Michel MAUBERT.
CC du Perche Gouët	Guy AUGUSTE, Thierry BULOU, Dominique DOUSSET, James GOUHIER, Claude MONTFERME, Gérard RESTEGUE, Jean-Paul ROBIN.
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Bernard SOLLET.
CC des 3 rivières	Alain SAVIGNY, Patrice JULLIEN, Sandrine FATIMI.
Communes	Patrice LERIGET (Authon-du-Perche), Jacky PASQUET (Beaumont-les-Autels), Sébastien VIVIEN (Béthouvilliers), Jean-Michel LEPROUST (Chapelle-Guillaume), Gilbert GRENECHE (Charbonnières), Yves RUEL (Chassant), Yanick FRAPSAUCE (Miermaigne), Etienne VEDIE (Saint-Bomer), Jean-Claude VALLEE (Soizé).

Membres consultatifs sans voix délibératives : Jacky PIGEARD (Association propriétaires de Moulins (Ozanne, Foussarde, Thironne) Claude COUNARIE (Association propriétaires de Moulins (Yerre).

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

Délibérations

La séance débute à 20h00.

2014-03 Approbation des participations statutaires 2014

Les membres du comité valident l'augmentation des participations statutaires d'1 %, taux équivalent à l'inflation. Le taux d'inflation pourrait être un guide pour les années à venir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres.

2014-04 Approbation du compte de gestion

Les résultats suivants sont présentés :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes en euros			
Prévisions budgétaires totales	900 941,57 €	680 523,41 €	1 581 464,98 €
Recettes nettes	728 147,00 €	299 912,59 €	1 028 059,59 €
Dépenses en euros			
Prévisions budgétaires totales	900 941,57 €	680 523,41 €	1 581 464,98 €
Dépenses nettes	755 679,59 €	208 926,56 €	964 606,15 €
Résultats			
Excédent		90 986,03 €	63 453,44 €
Déficit	27 532,59 €		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'Investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2013
Investissement	- 158 590,82 €	0,00 €	- 27 532,59 €	100 324,47 €	- 85 798,94 €
Fonctionnement	236 842,04 €	58 266,35 €	90 986,03 €	194 965,00 €	464 526,72 €
Totaux	78 251,22 €	58 266,35 €	63 453,44 €	295 289,47 €	378 727,78 €

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres.

2014-05 Approbation du compte administratif 2013

Monsieur BOISARD présente les résultats du compte administratif.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	208 926,56	G	299 912,59
	Section d'investissement	B	755 679,59	H	728 147,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	373 540,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	58 266,35 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 022 872,50 = A+B+C+D		1 401 600,28 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014		= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		= A+C+E		= G+I+K
	Section d'investissement		= B+D+F		= H+J+L
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L

	Investissement (I)		Fonctionnement (II)		Total (I + II)	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	58 266,35 €			373 540,69 €	58 266,35€	373 540,69 €
Opérations de l'exercice	755 679,59 €	728 147,00 €	208 926,56 €	299 912,59 €	964 606,15 €	1 028 059,59 €
Totaux	813 945,94 €	728 147,00 €	208 926,56 €	673 453,28 €	1 022 872,50 €	1 401 600,28 €
Résultat de clôture 2013	- 85 798,94 €		+ 464 526,72 €		+ 378 727,78 €	

Monsieur WEBER, délégué de la communauté de communes du Perche-Gouet, est nommé secrétaire de séance pour voter le compte administratif. Monsieur BOISARD sort de la pièce.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2014-06 Affectation du résultat

L'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2013 est de 464 526,72 €.

L'affectation proposée est la suivante :

- D'une part, en recettes d'investissement pour un montant de 179 599 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Ce versement est plus élevé que l'année dernière afin d'assurer en complément du recouvrement du déficit constaté (85 798,82 €), l'autofinancement des emprunts (72 723,28 €) et le financement du véhicule (21 000 €).

- D'autre part, en recettes de fonctionnement pour le solde, soit 284 928 € à la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cette affectation est approuvée à l'unanimité des membres.

2014-07 Vote du budget primitif 2014

Les membres du bureau débattent du contrat de maintenance proposé sur les ouvrages hydrauliques occasionnant des dépenses publiques sur des parcelles privées. Au lieu de remettre en état ces ouvrages, il est suggéré d'étudier des solutions pour améliorer leur continuité écologique car ils constituent notamment des obstacles à la circulation de l'anguille. Il est précisé que, sans déclaration d'intérêt général, ses dépenses semblent illégales, les crédits publics engagés étant sur des parcelles privées.

Monsieur BOISARD rappelle que le bon fonctionnement des ouvrages automatiques relève de l'intérêt général. Pour les ouvrages de Cloyes-sur-le-Loir, les terrains appartiennent pour partie à la commune.

Il est suggéré au syndicat d'étudier le foncier au niveau de chaque ouvrage et d'établir des conventions avec les propriétaires ou d'acheter les ouvrages pour pouvoir intervenir en toute légalité. Cette problématique doit être approfondie.

Monsieur BOISARD propose alors de soumettre au vote le maintien du contrat de maintenance et l'opération de renouvellement des ouvrages automatiques de la commune de Cloyes-sur-Le-Loir.

Cette action est validée à la majorité des membres, 2 membres sont contre et 4 membres s'abstiennent.

Ces deux actions sont donc maintenues au budget primitif 2014.

Le budget est présenté par chapitre (cf. figures suivantes). Au global, il est proposé de voter le BP 2014 :

- Dépenses de fonctionnement : 616 978 €
- Recettes de fonctionnement : 796 322 €
- Dépenses d'investissement : 426 175 €
- Recettes d'investissement : 426 175 €

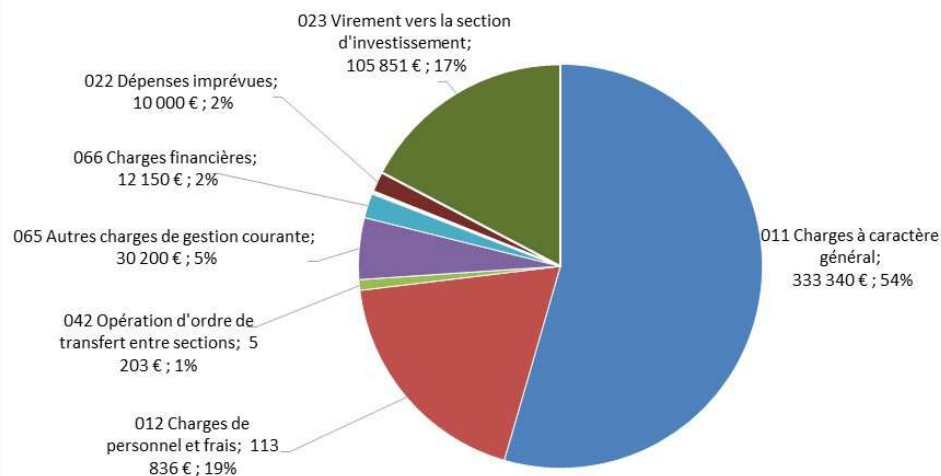
Monsieur BOISARD propose de soumettre le budget au vote. Le budget est approuvé à la majorité des membres avec 2 abstentions.

Dépenses

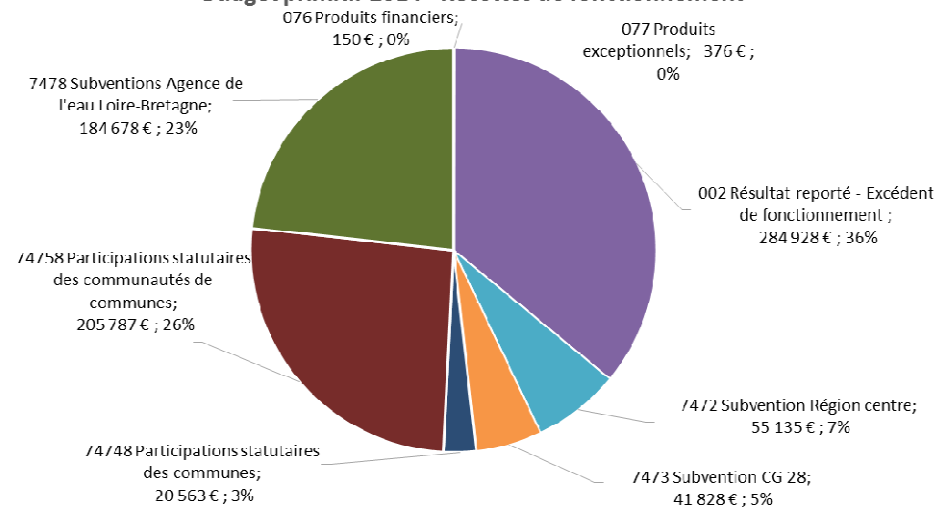
Recettes

Fonctionnement

Budget primitif 2014 - Dépenses de fonctionnement

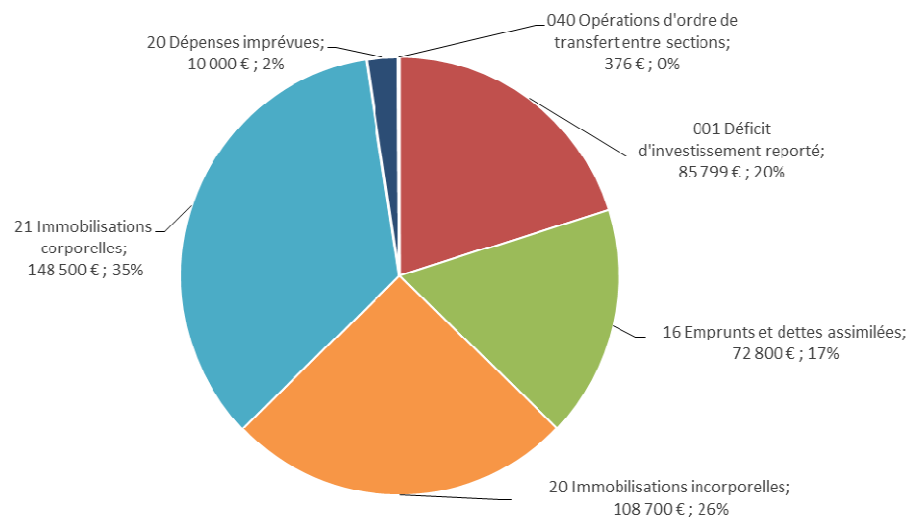


Budget primitif 2014 - Recettes de fonctionnement

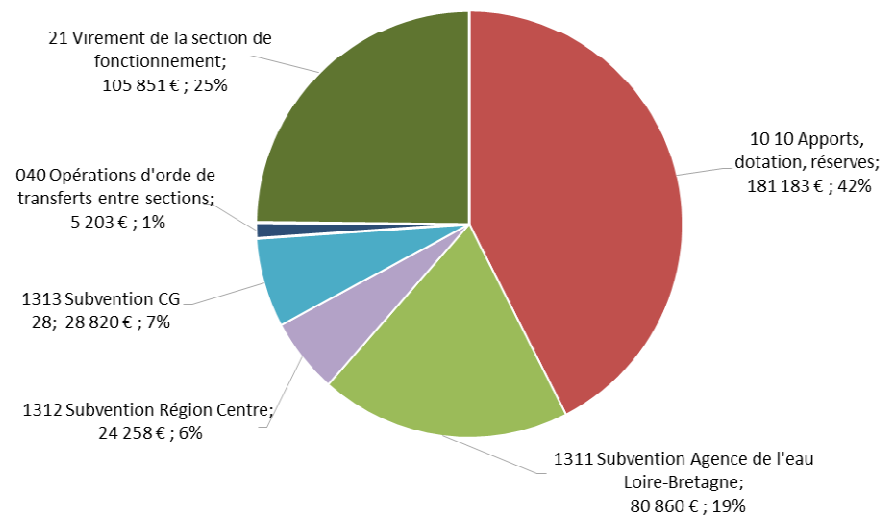


Investissement

Budget primitif 2014 - Dépenses d'investissement



Budget primitif 2014 - Recettes d'investissement



2014-08 Approbation du programme d'actions 2014 du syndicat

Bien qu'il compose le budget, le programme d'actions du syndicat doit être approuvé par une délibération spécifique afin de permettre au Président de réaliser les demandes de subventions nécessaires et d'engager les dépenses.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres.

2014-09 Liste des marchés publics conclus en 2013

N° du Marché	Type de marché	Objet	Attribitaire
2013-01	Marché de travaux < 90 000 € IIT	Aménagement d'abreuvoirs	PROVERT (61)

La liste est adoptée à l'unanimité des membres.

2014-10 Avis sur le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loir

Les dispositions du SAGE concernant les milieux aquatiques et en lien avec les compétences du syndicat ou pouvant viser le syndicat sont présentées.

La disposition IN.14 est présentée dans le détail. Elle prévoit « des études d'avant-projet d'aménagement de retenues sèches sur les affluents de la Foussarde, de l'Ozanne, de la Thironne et de l'Yerre réalisées sous 5 ans ». Les Conseils généraux et les porteurs de programmes contractuels étudient en collaboration avec les partenaires techniques et financiers les possibilités de portage de ces études ».

La disposition ZH.8 vise particulièrement le syndicat en demandant l'« Intégration d'un volet opérationnel zone humide dans les programmes contractuels « milieux aquatiques ». Une animation spécifique auprès des exploitants agricoles est mise en œuvre par les porteurs de ces programmes afin de favoriser la contractualisation de MAE adaptées. »

Il est donc proposé au comité syndical :

- ✓ **d'émettre un avis favorable sur l'ensemble du projet de SAGE**
- ✓ **de prendre acte de la disposition IN.14 « Ecrêtements des crues en amont du bassin »** et demande qu'il soit précisé si la mesure concerne tous les cours d'eau mentionnés ou uniquement leurs affluents tels que les vallées de drainage agricole.
- ✓ **de rappeler** que le volet pollution diffuse, sur le bassin versant de l'Ozanne, du contrat territorial 2013-2017 du Loir amont en Eure-et-Loir est porté par la chambre départementale d'agriculture. La chambre départementale d'agriculture est l'interlocuteur privilégié sur les thématiques pollutions diffuses et hydraulique agricole.
- ✓ **de préciser** que le SMAR Loir 28, en tant que porteur de programme contractuel veillera au respect des dispositions du SAGE et collaborera pour sa mise en œuvre dans le respect de ses compétences actuelles.

La délibération est approuvée à la majorité des membres avec 3 abstentions.

2014-11 à 2014-17 Délibérations relatives aux ressources humaines du syndicat

Les délibérations 2014-11 à 2014-17 sont approuvées à l'unanimité.

Délibérations

Restauration légère de la végétation des berges de la Foussarde

Pour réaliser les travaux d'entretien de la végétation des berges dès le mois de septembre, les riverains de la Foussarde sont contactés depuis le mois de février par le technicien de rivières du syndicat. A ce jour, 50 % des propriétaires (99) concernés par des travaux ont été rencontrés. 16,5 km de berges devraient être entretenus dont 14,1 km par l'entreprise qui sera prochainement choisie. Le technicien de rivières pourra solliciter en temps voulu l'appui des élus des communes pour convaincre certains propriétaires.

La participation financière des riverains est demandée à hauteur de 10 % du montant réel des travaux dans la limite du coût au mètre linéaire indiqué dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soumis à enquête publique en mars 2013.

Les mêmes démarches que celles engagées sur la Foussarde seront ensuite menées sur l'Aigre, puis sur les autres cours d'eau du territoire du syndicat.

Il est rappelé que le peuplier est néfaste car son système racinaire superficiel ne maintient pas les berges, son feuillage se dégrade mal et colmate ainsi le milieu. De plus, le peuplier est une espèce anthropique, implantée en bords de cours d'eau. Les aulnes, saules et frênes sont des espèces adaptées, à privilégier.

DIG complémentaire

Les accords de subvention venant d'être obtenus, les dossiers de déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation des opérations prévues au contrat territorial sur les communes de Chassant, la Croix-du-Perche et Thiron-Gardais, sont en cours de reprographie. Ils seront déposés officiellement à la DDT 28 le 11 mars. Le délai d'instruction dépend des services de l'Etat. Dans la mesure du possible, le syndicat essaiera de réaliser des travaux dans la continuité de ceux qui seront lancés en septembre prochain sur la Foussarde.

Etude de restauration de la continuité écologique

Le cahier des charges pour lancer l'étude de restauration de la continuité écologique des moulins Georges et de Romilly-sur-Aigre a été validé par les partenaires techniques et financiers du syndicat. Le marché sera mis en publicité le 6 mars 2014.

La séance est levée à 20h55.